

“CPS : l’emploi toujours au cœur des revendications !....”

Ce lundi 21 février se tenait un groupe de travail sur les CPS (centre prélèvement services). L’administration avait fait figurer à l’ordre du jour la présentation de sa note cadre, le bilan d’activité des CPS, la création d’un second CPS relais à Brest, la formation des nouveaux arrivants et des informations sur l’étude ergonomique.

Dans ses propos liminaires, la CGT est intervenue pour demander des réponses précises à la direction sur la question de l’emploi, grand absent des documents fournis par la direction générale. En effet, en dehors des désaccords de fond sur la politique actuelle de l’emploi dans la DGFIP, les CPS connaissent une situation paradoxale. Pour faire face à l’augmentation des charges de travail, la direction générale a transféré au sein de ces services 40 emplois (ponctionnés au 2/3 globalement et pour 1/3 par les départements concernés). Mais à ce jour et après le mouvement d’avril, les vacances initiales n’ont pas été comblées, et donc les emplois nouvellement implantés non pourvus.

Face à ce constat, la direction générale se contente de renvoyer aux règles de gestion et rappelle qu’elle a pris contact avec l’ensemble des directions locales concernées pour leur rappeler les conditions d’implantation et l’enjeu représenté par les CPS.

Pour la CGT, cette réponse n’est pas satisfaisante. En effet, les directions locales n’ont clairement pas fait des CPS leur priorité et ont affecté les agents sur d’autres missions jugées plus importantes. Il donc tout à fait possible dans le cadre actuel de répondre aux besoins des CPS et CPS relais. Nous avons demandé un état des lieux précis de la situation de l’emploi dans chaque centre et exiger que la direction prenne les mesures nécessaires pour pourvoir les postes lors du prochain mouvement. Dans ce contexte, la direction a annoncé qu’une nouvelle réunion devrait se tenir fin avril pour faire le point sur l’ensemble de ces questions.

Concernant l’étude ergonomique, la phase de marché est quasiment terminée. Cela devrait permettre de lancer l’étude très rapidement, y compris les CPS relais, en dépit des contraintes de leur activité concentrée sur 6 mois, puisque le reste du temps, les agents participent à la mission de renfort dans les départements.

Un point a ensuite été fait sur le CPS de Strasbourg. Suite à la décision du bailleur de ne pas renouveler le contrat au 1^{er} juillet, il est nécessaire de reloger rapidement le service. A priori, la solution serait d’installer le CPS au DI de Strasbourg, ce qui nécessite de gros travaux. Pour autant, aucune décision n’a été prise et la direction n’a pas été en mesure de nous communiquer le calendrier. La CGT suivra donc avec attention ce dossier qui doit trouver une issue respectant la qualité de l’installation actuelle du CPS et les conditions de travail des agents relogés.

Pour la formation, si les éléments transmis peuvent être intéressants, l’absence d’effectif en nombre suffisant ne peut que nous rendre circonspect sur la réelle capacité de la direction à mettre en œuvre ses choix et assurer une réelle formation.

Enfin, la direction générale a présenté la note cadre sur les CPS qui a pour objet de rappeler les procédures, les relations entre services et le pilotage des CPS. Elle a bien confirmé que les agents sont régis par les mêmes règles de vie que l’ensemble des agents de la DGFIP, concernant les horaires, les congés, etc. (à la demande de la CGT, il sera rajouté une mention concernant les pauses des personnels travaillant de 12 h à 19 h).

Pour la CGT, si des choses évoluent dans le fonctionnement des CPS, la question cruciale de l’emploi n’est toujours pas réglée. Les vacances ne sont pas résorbées et les emplois implantés pas réellement pourvus. Dans ce cadre, on ne peut être optimiste sur la situation de ces services face à l’augmentation globale des charges. La CGT continuera donc de porter, dès le prochain groupe de travail, les revendications des personnels sur cette question centrale.

Montreuil, le 22 février 2011

Déclaration liminaire : C

Les réponses de la Direction
